

Motion Contre la suppression des Trésoreries de Bègles, Bordeaux-Est, Le Bouscat, Pessac, Saint-Médard et Talence

Adoptée à l'unanimité des présents le 21 décembre 2012

A l'initiative de l'ancien Préfet de Région Aquitaine, et de la Direction Régionale des Finances Publiques, une démarche a été initiée visant à réorganiser les trésoreries de l'agglomération bordelaise.

Ce projet, présentée aux organisations syndicales le 10 juillet 2012, n'est pas acceptable car il prévoit la suppression de six trésoreries : Le Bouscat, Bègles, Bordeaux-Est, Pessac, Saint-Médard et Talence.

Ce projet regroupe les services supprimés dans cinq Services des Impôts aux Particuliers à la cité administrative de Bordeaux, Cenon, Mérignac, Blanquefort et Villenave d'Ornon.

Avec un tel projet c'est bien la casse du service public financier qui s'accélère dans notre Département.

Pour les contribuables ce seraient des déplacements supplémentaires, des délais d'attente plus importants et une perte de proximité particulièrement pénalisante pour les plus fragiles de nos concitoyens. Ainsi des milliers de Girondins perçoivent en liquide les chèques CAPED émis par le Département ou acquitte leur facture de restauration scolaire. Pour ces familles la proximité est indispensable !

Pour les communes et établissements publics, la gestion au niveau de la CUB serait regroupée sur quatre trésoreries. Au regard de la taille de ces établissements et le nombre de collectivités à gérer, il est à craindre un service rendu dégradé, notamment dans sa partie conseil.

Après cinq années de mise en place de réformes régressives menées sous l'égide de la RGPP et dont la fusion Impôts-Trésor se voulait emblématique, la situation de la Direction Générale des Finances Publiques est particulièrement affaiblie dans l'exercice de ses missions et des moyens humains pour les accomplir pleinement.

Le projet porté par la Direction Départementale s'inscrit dans la continuité de ces réformes.

Il va à l'encontre de la volonté affichée par le nouveau gouvernement d'arrêter la RGPP.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière, demande à Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, de stopper immédiatement cette réorganisation et de prendre le temps d'une large concertation permettant une amélioration du service public de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.